

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 11 juillet 2022 à 19h32 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

Sont présents :

Margarita Lafontaine, conseillère n° 1
Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Eddy Whitcher, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6
formant quorum sous la présidence de Denis Vaillancourt, maire.

Sont également présents :

Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier
Jules Varin, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal
(départ après le point 180-0722)

Est absente :

Maike Storks, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 5. CORRESPONDANCE**
- 6. URBANISME**
 - 6.1. Rapport du responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal
 - 6.2. Protection du patrimoine – Immeubles construits avant 1940.
 - 6.3. Thirsty Boot – Demande de permis d'alcool
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1. Approbation des comptes et transferts
 - 7.2. Rapport des dépenses autorisées
 - 7.3. Règlement numéro 387-2022 relatif au traitement des élus municipaux – Avis de motion, dépôt et présentation du projet
 - 7.4. Frais de déplacement
 - 7.5. Ressources humaines – Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe – Vacances et ajustement salarial
 - 7.6. Ressources humaines – Formations DG
- 8. VOIRIE**
 - 8.1. Appel d'offres 2022-02 – Réfection du chemin Paramount – Contrat
 - 8.2. Réfection du chemin Paramount – Surveillance et contrôle des matériaux
 - 8.3. Chemin de Glen (partie MTQ) – Demande de révision de la vitesse maximale et d'amélioration du marquage
- 9. ENVIRONNEMENT**
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 12. LOISIRS ET CULTURE**
 - 12.1. Cycloportive les 100aB7 le 25 septembre 2022
 - 12.2. Fête des voisins – 27 août 2022 – Demande de permis de réunion
- 13. VARIA**
 - 13.1. Demande de tournage – Chemin Stagecoach

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

173-0722
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19h32.

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

174-0722
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il EST PROPOSÉ PAR Eddy Whitcher
APPUYÉ PAR Jean-Pierre Pouliot
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- 7.7 BMO - Emprunt temporaire chemin Paramount
- 9.1 Environnement - Abri à bacs
- 10.1 Sécurité publique - Radars pédagogiques

Adoptée à l'unanimité

175-0722
PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions.

176-0722
APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin
APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU :

D'approuver la version française des procès-verbaux du 30 mai et du 6 juin et la version anglaise des procès-verbaux des 9 et 30 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

177-0722
CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance reçue a été transmise aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

178-0722
URBANISME
RAPPORT DU RESPONSABLE DE L'URBANISME ET
INSPECTEUR MUNICIPAL

Le responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal présente le rapport du service d'urbanisme du mois de juin 2022 tel que déposé.

Nombre de permis : 11
Valeur des travaux : 439 500 \$

179-0722
URBANISME
PROTECTION DU PATRIMOINE -
IMMEUBLES CONSTRUITS AVANT 1940

Le responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal fait part aux personnes présentes de la nouvelle procédure de vérification de la valeur patrimoniale applicable aux immeubles construits avant 1940.

180-0722
URBANISME
THIRSTY BOOT - DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

Une demande relative à un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour le Thrifty Boot est présentée. Celle-ci ne contrevient pas à la réglementation municipale.

181-0722
ADMINISTRATION
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

IL EST PROPOSÉ PAR Loren Allen
APPUYÉ PAR Jean-Pierre Pouliot
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes et transferts en date du 7 juillet 2022 au montant de 162 222,38 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

182-0722
ADMINISTRATION
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées.

183-0722
ADMINISTRATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2022 RELATIF AU TRAITEMENT
DES ÉLUS MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET
PRÉSENTATION DU PROJET

Avis de motion est donné par Denis Vaillancourt, Maire, à l'effet qu'à l'occasion d'une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 387-2022 relatif au traitement des élus municipaux.

Monsieur le maire dépose le projet de Règlement numéro 387-2022 relatif au traitement des élus municipaux.

Une copie du projet de règlement est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Monsieur le maire présente le projet.

Le projet de Règlement numéro 387-2022 :

- *Fixe la rémunération annuelle à 12 485 \$ pour le maire et à 4162 \$ pour chaque conseiller (augmentation de 2%);*
- *La rémunération annuelle actuelle en 2022 est de 12 240 \$ pour le maire et de 4 080 \$ pour chaque conseiller ; de plus, et conformément à ce que prescrit la Loi, une allocation de dépense représentant 50 % de la rémunération ainsi établie est versée à chaque membre du conseil.*

<i>Poste</i>	<i>Allocation actuelle</i>	<i>Allocation proposée</i>
<i>Maire</i>	6 120 \$	6 242 \$
<i>Conseiller</i>	2 040 \$	2 081 \$

- *Prévoit que le maire reçoive une allocation fixe mensuelle de 31,21 \$ pour compenser l'utilisation de son téléphone cellulaire dans le cadre de ses fonctions au lieu de l'allocation actuelle de 30,60 \$;*
- *Le Règlement prévoit une indexation annuelle en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec encouru lors de l'année précédente. Il ne prévoit aucune rémunération additionnelle. Il devra être révisé dans les 60 jours des élections municipales générales. Il prévoit la procédure pour un remboursement des frais de déplacement de 0,55 \$ par kilomètre effectué;*
- *Le Règlement numéro 387-2022 aura un effet*

rétroactif au 1^{er} janvier 2022. Il remplace le règlement 375-2021.

184-0722
ADMINISTRATION
FRAIS DE DÉPLACEMENT

Il EST PROPOSÉ PAR Eddy Whitcher
APPUYÉ PAR Jean-Pierre Pouliot
ET RÉSOLU :

De fixer à 0,55 \$ du km le taux de remboursement des frais de déplacement pour l'utilisation d'une automobile;

De fixer à 0,75 \$ du km le taux de remboursement des frais de déplacement pour l'utilisation d'une camionnette de type « PICK-UP » pour les travaux publics ;

Que cette résolution remplace toute résolution au même effet, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

185-0722
ADMINISTRATION
RESSOURCES HUMAINES - DIRECTRICE GÉNÉRALE
ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE -
VACANCES ET AJUSTEMENT

ATTENDU QUE le conseil souhaite revoir les conditions de travail de la directrice générale adjointe suite à l'arrivée d'un nouvel employé;

Il EST PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Pouliot
APPUYÉ PAR Gilles Asselin
ET RÉSOLU :

D'accorder une 5^e semaine de vacances à la directrice générale adjointe à compter de la présente année 2022;

D'accorder un ajustement salarial à la directrice générale adjointe à compter du 27 juin 2022;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer tout document à cet effet.

Ont voté en faveur : Jean-Pierre Pouliot, Loren Allen, Denis Vaillancourt, Eddy Whitcher, Gilles Asselin, Nancy Lanteigne

A voté contre : Margarita Lafontaine

EN FAVEUR : 6 CONTRE : 1

Adoptée à la majorité

186-0722
ADMINISTRATION
RESSOURCES HUMAINES - FORMATIONS DG

Il EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin
APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à suivre les formations suivantes :

- La numérisation (27 octobre)
- L'accès aux documents (2 et 3 novembre en avant-midi)
- Les nouveautés jurisprudentielles (10 novembre en avant-midi).

Adoptée à l'unanimité

187-0722
ADMINISTRATION
BMO - EMPRUNT TEMPORAIRE CHEMIN PARAMOUNT

Il EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin
APPUYÉ PAR Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU :

Que le maire et le directeur général soient autorisés à obtenir et à signer, auprès de la BMO, un financement à court terme rotatif (ex. : Marge de crédit), n'excédant pas 2 346 951 \$ pour réaliser les travaux prévus dans le cadre du *Règlement numéro 386-2022 décrétant une dépense au montant de 2 346 950,94 \$ et un emprunt de 2 346 950,94 \$ pour des travaux de remise en état du chemin Paramount.*

Adoptée à l'unanimité

188-0722
VOIRIE
APPEL D'OFFRES 2022-02 - RÉFECTION DU CHEMIN
PARAMOUNT- CONTRAT

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest souhaite accorder un contrat pour la réalisation de travaux admissible à de l'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie municipale - Volet rétablissement;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu 5 propositions pour la réalisation de ces travaux dans le cadre l'appel d'offres 2022-02 :

ENTREPRENEUR INCLUSES)	PRIX (TAXES
Roger Dion et Fils 2006 inc.	1 705 343,00 \$*

Excavation Dominic Carey inc.	1 897 802,49 \$*
Excavation Désourdy inc.	2 181 969,11 \$
G.J. Ménard Aménagement Paysager inc.	1 846 676,71 \$
Excavation St-Pierre et Tremblay	2 525 284,27 \$;

ATTENDU la recommandation de Bruno Lortie, ingénieur.

IL EST PROPOSÉ PAR Eddy Whitcher
 APPUYÉ PAR Gilles Asselin
 ET RÉSOLU :

D'accorder un contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise Roger Dion et Fils 2006 inc. au montant de 1 705 687,93 \$ pour des travaux de remise en état du chemin Paramount dans le cadre de l'appel d'offres 2022-02 ;

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, conformément au règlement numéro 386-2022 et d'autoriser le maire et le directeur général à obtenir le financement temporaire requis auprès de la BMO;

D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet et à octroyer tout contrat connexe dans les limites de son pouvoir de délégation et du budget autorisé.

Adoptée à l'unanimité

**Montant ajusté lors de l'analyse des soumissions.*

189-0722
VOIRIE
RÉFECTION DU CHEMIN PARAMOUNT - SURVEILLANCE ET
CONTRÔLE DES MATÉRIAUX

ATTENDU que la municipalité souhaite débiter le plus rapidement possible les travaux de réfection du chemin Paramount;

IL EST PROPOSÉ PAR Loren Allen
 APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine
 ET RÉSOLU :

- d'accepter l'offre de service du 8 juillet 2022 de Bruno Lortie, ingénieur, au montant estimé de 19 500 \$ plus taxes et frais de déplacement pour la surveillance des travaux de remise en état du chemin Paramount dans le cadre de l'appel d'offres 2022-02;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, conformément au règlement numéro 386-2022;
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet et à octroyer tout contrat de contrôle des matériaux dans les limites de son pouvoir de délégation et du budget autorisé.

Adoptée à l'unanimité

190-0722
VOIRIE
CHEMIN DE GLEN (PARTIE MTQ) - DEMANDE DE RÉVISION
DE LA VITESSE MAXIMALE ET D'AMÉLIORATION DU
MARQUAGE

ATTENDU que le Ministère des Transports du Québec est responsable de la section pavée du chemin Glen;

ATTENDU que la vitesse maximale autorisée y est de 70 km/h;

ATTENDU que la première section du chemin de Glen située entre le chemin Bolton Pass et le ruisseau Cold est peu large et très sinueuse et que la visibilité y est très réduite par endroit;

ATTENDU la circulation de nombreux camions lourds sur cette voie de communication;

ATTENDU la présence de familles avec enfants dans le secteur;

ATTENDU que la vitesse maximale autorisée sur la section municipale du chemin de Glen est de 60 km/h;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Pouliot
APPUYÉ PAR Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

De demander au Ministère des Transports de revoir la vitesse maximale autorisée sur le chemin de Glen, principalement sur la première section où elle ne devrait pas être supérieure à 55 km/h;

Que la signalation soit améliorée pour mentionner la présence d'enfants et de cyclistes;

Que le marquage à l'intersection de chemin de Glen et du chemin Bolton Pass soit amélioré afin d'augmenter la visibilité des véhicules sortant du secteur Glen.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à madame Isabelle Charest, députée de Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

191-0722
ENVIRONNEMENT
ABRIS À BACS

ATTENDU que les citoyens de Bolton-Ouest ont à cœur la préservation de leur environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Pouliot
APPUYÉ PAR Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU :

De demander aux citoyens ayant une ancienne boîte à déchet au bord de la route à l'enlever et à la remplacer, s'ils le désirent, par un abri à bacs conforme à la réglementation;

De rappeler aux citoyens que les bacs doivent être retirés du bord de la route au plus tard le lendemain d'une collecte afin d'éviter de recevoir un avis d'infraction;

D'inviter les citoyens à contacter le nouveau responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal pour toutes questions à le sujet.

Adoptée à l'unanimité

192-0719
SÉCURITÉ PUBLIQUE
RADARS PÉDAGOGIQUES

IL EST PROPOSÉ PAR Loren Allen
APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU :

QUE le directeur général soit autorisé à demander des prix pour l'achat de radars de vitesse pédagogique et qu'une recommandation soit faite par le comité de voirie.

Adoptée à l'unanimité

193-0719
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun dossier.

194-0719
LOISIRS ET CULTURE
CYCLOSPORTIVE LES 100AB7 LE 25 SEPTEMBRE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin
APPUYÉ PAR Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU :

D'autoriser la tenue de l'activité cycloportive les 100aB7 sur notre territoire le 25 septembre 2022.

De demander aux personnes responsables de la sécurité de rappeler aux participants l'importance de respecter les règles de partage de la route et d'assurer une présence accrue aux endroits où la visibilité est réduite.

Le maire suppléant appelle le vote :

Ont voté en faveur : Margarita Lafontaine, Jean-Pierre Pouliot, Loren Allen, Gilles Asselin, Nancy Lanteigne

A voté contre : Eddy Whitcher

EN FAVEUR : 5

CONTRE : 1

Adoptée à la majorité

195-0722
LOISIRS ET CULTURE
FÊTE DES VOISINS - 27 AOÛT 2022 - DEMANDE DE PERMIS
DE RÉUNION

Il EST PROPOSÉ PAR Nancy Lanteigne
APPUYÉ PAR Jean-Pierre Pouliot
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à demander un permis de réunion pour la fête des voisins qui aura lieu le 27 août prochain au 31, chemin Town Hall à Bolton-Ouest.

Adoptée à l'unanimité

196-0722
VARIA
DEMANDE DE TOURNAGE - CHEMIN STAGECOACH

Il EST PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Pouliot
APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU :

D'autoriser l'utilisation du chemin Stagecoach à des fins de tournage le 18 juillet prochain entre 7 h et 9h30 et des interruptions de la circulation, pour des raisons de sécurité, d'une durée maximale de 10 minutes par interruption;

Qu'un avis à cet effet soit publié dans l'infolettre et que le maire et le directeur général soient autorisés à déplacer la date au besoin.

Adoptée à l'unanimité

197-0722
DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public de façon électronique avant le début de la séance.

198-0722
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Pouliot
APPUYÉ PAR Loren Allen
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De lever l'assemblée. Il est 21h12.

Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et greffier-trésorier

Denis Vaillancourt
Maire

Attestation

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.